

Le Guide de préconisations de sécurité sanitaire de l'OPPBTP ne s'appliquera plus à partir du 14 mars prochain

Dans le cadre de la décrue rapide des contaminations et la moindre virulence du variant Omicron, le gouvernement a annoncé le 8 mars dernier la fin du protocole sanitaire en entreprise à partir du 14 mars prochain. Par conséquent, le guide de préconisations pour assurer la sécurité sanitaire sur les chantiers du BTP ne s'appliquera plus. L'OPPBTP appelle néanmoins les entreprises à la prudence et publiera un document de recommandations post-Covid.

La fin du protocole sanitaire en entreprise

Le 8 mars dernier, la ministre du Travail Elisabeth Borne a annoncé que le protocole sanitaire en entreprise cessera de s'appliquer à partir du 14 mars prochain. Cette mesure fait suite à la décision gouvernementale de suspendre le passe vaccinal ce même et la fin du port obligatoire du masque dans les lieux fermés, à l'exception des transports publics et établissements de soins. Cette décision intervient dans un cadre de décrue importante et rapide des contaminations. **En conséquence de ces mesures gouvernementales, l'application du guide de préconisations pour assurer la sécurité sanitaire sur les chantiers du BTP sera suspendue à cette date.**

Les règles d'hygiène toujours de mise

L'OPPBTP invite toutefois les entreprises du secteur à rester prudentes et à continuer à appliquer des règles d'hygiène, comme le lavage des mains, le nettoyage des surfaces et l'aération des locaux. En effet, malgré le contexte favorable, le nombre de nouveaux cas positifs au Covid-19 demeure relativement élevé, avec une moyenne hebdomadaire d'environ 50.000 cas quotidiens au mardi 8 mars 2022.

Un guide de recommandations post-Covid publié par l'OPPBTP

L'OPPBTP publiera d'ici peu un document de recommandations post-covid. Il ciblera les entreprises, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages et salariés avec des messages axés sur les enseignements bénéfiques du Covid sur l'hygiène. Ce document insistera sur la poursuite des gestes développés par les acteurs du secteur pendant la pandémie : accès aux points d'eau, nettoyage des base-vie, port du masque en cas de risque de contagion, maintien d'un stock de matériel de protection sanitaire en cas de reprise de l'épidémie...

En outre, les conseillers en prévention et les formateurs de l'OPPBTP restent disponibles sur le terrain ainsi qu'à distance grâce au service [PréventionBTP En Direct](#). La base de Questions/Réponses spécifiques sur la Covid-19 est toujours à disposition sur le site PréventionBTP.

« C'est avec un plaisir non dissimulé que l'OPPBTP annonce la suspension de l'application du guide Covid, en lieu et place d'une énième version ! Ceci est pour partie le fruit de la mobilisation des entreprises et des salariés du BTP pour faire obstacle à l'épidémie, réunis autour du guide de l'OPPBTP qui a posé un cadre d'action commun. Tout en savourant notre joie, restons prudents et prévoyants, gardons les bonnes habitudes d'hygiène acquises durant la crise, soyons attentifs à toujours conjuguer prévention et performance ! », se félicite Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP.

À propos de l'OPPBTB

L'**Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB)** est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance est assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, qui garantissent le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain, qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. En s'appuyant sur son expertise, l'organisme a pour mission d'identifier les solutions de prévention, de promouvoir la prévention auprès des acteurs de la prévention et d'accompagner les entreprises et autres acteurs de la construction en leur apportant assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**. Son offre en présentiel ou à distance est adaptée à toutes les tailles d'entreprises, quel que soit leur métier ou leur niveau de maturité en prévention :

#information pour connaître l'actualité de la prévention. L'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité. Des experts répondent aux questions en ligne sur le site preventionbtp.fr. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers. Des conseillers de l'OPPBTB aident les entreprises à conduire des diagnostics et proposent des solutions pour améliorer leurs performances en prévention. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité : travaux en hauteur, risque routier...

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues. Les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels, effectuée en présentiel ou à distance, au travers de modules spécialisés.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention. Les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr